ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN LSYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON COMITE SYNDICAL DU 21 MAI 2025

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 21 Mai.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bédarieux, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 10 Mai 2025

MEMBRES	PRESENT OU	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU	EXCUSÉ
	REPRESENTE			REPRESENTE	
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY	*		MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL		*
MR GELY	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
Mr FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO		*	MR SENAL	*	
MR CAPPELLINI		*	MR ANGLES		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY		*
Mr ABELLA		*	MR MAGNAN	*	
MR GELY	*		MR CASTAN		
MR AYCART		*	MR SOULAGE		*
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI	*		MR LIGNON		*
MR BALLESTER	*				

OBJET:	COMPTE RENDU
--------	--------------

Ouverture de séance 14 heures 30

DELIBERATION N°1: VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2025

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 7 mars 2025.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

Deliberation n°2: Creation d'un nouveau fosse pour l'amelioration des conditions de ressuyage des Orpellieres -commune de Serignan: convention de delegation au titre de la GEMAPI entre la Communaute d'Agglomeration Beziers Mediterranee et l'EPTB Orb Libron

La CABM souhaite déléguer à l'EPTB Orb Libron, dans le cadre de sa compétence prévue au 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement tel que repris dans l'objet de ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de l'opération : Création d'un nouveau fossé pour l'amélioration des conditions de ressuyage des Orpellières – commune de Serignan.

Le montant total estimatif de l'opération est de 510 000 € TTC.

Le projet de convention de délégation proposé est présenté.

Le comité syndical, à l'unanimité :

 Approuve le projet de convention proposé et autorise la présidente à signer la convention proposée.

DELIBERATION N°3: OPERATION DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE SERIGNAN : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Dans le cadre des procédures de régularisation de ses ouvrages classés (Systèmes d'endiguement et barrage du Guitou), la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a confié à l'EPTB Orb et Libron la charge de faire réaliser un certain nombre d'interventions de mises en conformité prescrites par l'Etat au travers des arrêtés Préfectoraux de régularisation correspondants.

Ainsi, pour le système d'endiguement de Sérignan, la construction d'un ouvrage anti-retour sur le fossé de ceinture côté Sauvian est à construire.

L'EPTB, accompagné du bureau d'étude agrée EGIS Eau, a donc fait étudier cet ouvrage.

Sur la base du DCE produit par EGIS, en application du décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024, l'EPTB a engagé une consultation directe d'un panel de 4 entreprises qualifiées en leur adressant directement le DCE.

La remise des offres a été fixée au vendredi 18 Avril à 16 H00. A l'issue de cette échéance, trois offres nous ont été adressées et une entreprise s'est excusée.

Suite à l'analyse des offres effectuée par le bureau d'étude agrée EGIS EAU, il est proposé d'attribuer la prestation à l'Entreprise CAZAL pour un montant de 98 990.90 € HT

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider la proposition de l'entreprise CAZAL pour un montant total H.T de 98 9090.90 € H.T;
- D'autoriser la présidente à signer le marché avec l'entreprise CAZAL conformément à cette offre.

DELIBERATION N°4: ELABORATION AVP GRANDE MAIRE DANS LE CADRE DU PLAN DE GESTION DU DELTA: DEMANDE DE SUBVENTION

Le plan de gestion du delta de l'Orb prévoit le rétablissement de la continuité des eaux débordées de l'Orb vers la Grande Maïre. Les premières réflexions relatives à ce projet datent de 2002 et un avant-projet avait été réalisé en 2009.

Le nouveau contexte institutionnel et l'intégration de cette action au plan de gestion du delta permettent de relancer cette opération. Une mise à jour de l'avant-projet de 2009 est nécessaire.

Le montant de cette mise à jour est estimé à 70 000 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

 D'autoriser la présidente à solliciter l'Agence de l'Eau, la Région et le Département en appui de cette opération DELIBERATION N°5: PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE DES AGENTS

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

De donner mandat au CDG 34 pour l'organisation, la conduite et la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé

Pascal BEC présente le contenu de la mission de réalisation de diagnostics de vulnérabilité de l'habitat en zone inondable, confié au cabinet OSGAPI.

Fin de séance : 16 heures.

La Présidente du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS